

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



13 JUIN 2023

N°39

*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Résultats Semaine 22,
- Sportivité Semaine 22,
- Résultat en retard,
- Sanctions,
- Litige,
- Assemblée générale des clubs,
- Situation des équipes vis à vis de l'arbitrage - rectificatif,
- Finale Coupe Occitane,
- Tournoi de Foot à 7 arbitré.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 juin 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RESULTATS

SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023

Coupe Occitane : Finale


MECAPROTEC FC	1	-	2	USEMA COLOMIERS	
---------------	---	---	---	-----------------	--

Division : Excellence - Journée 18 retour

ASEAT	1	-	4	FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	7	-	0	ASC CNES	
MECAPROTEC FC	2	-	6	PASPORT	

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence - Journée 18 retour

SHADOCKS DE SEILH	5	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
TOULOUSE SA	1	-	5	FORZA VIOLA FC	
DYNAMO FC	3	-	5	AGATE FC	
ALTRAN FOOT	3	-	0	US AERO FOOT	F

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur - Journée 18 retour

FC BALEC	3	-	0	MISTRAL PL	F
IO TEAM	2	-	8	SAINT ALBAN	
ASFP LUSITANOS	0	-	5	NIMBA OT	
GRINTA US	3	-	0	TOLOSA DUCKS	F








Exempt : AS MATRA

Division : Promotion - Journée 18 retour

LES VIEILLES CANAILLES	1	-	1	ASCA	
AS DRT	1	-	3	SB FC LAUNAGUET	
RCLSP	2	-	4	INTERNAT FC	

Trophée des Promotion : Journée 8

AS EVOTEC	5	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
-----------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 22 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 23

DEUX sorties temporaires, **DIX** avertissements et **DEUX** exclusions directes pour **14** rencontres arbitrées.

RESULTAT EN RETARD

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 02/06/2023

Division : Promotion - Journée 9 aller

RCLSP	2	-	4	INTERNAT FC
-------	---	---	---	-------------

- La FDM a bien été postée dans les délais

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / USEMA COLOMIERS du 10/06/2023 - Coupe Occitane - Finale :

Pour "*MAIN VOLONTAIRE AFIN D'EMPECHER UNE OCCASION DE BUT*" - **EXCLUSION** -
(**ART 32 - §C - b**),

DASSONVILLE Damien, licence n°948987, (MECAPROTEC FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique à compter du 12/06/2023.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/04/2023 (**ART 32 - §B - f**),

RIGAL Pierre, licence n°897691, (MECAPROTEC FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/04/2023 (**ART 32 - §B - f**),

PEREZ Lionel, licence n°55587060, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/03/2023 (**ART 32 - §B - f**),

SIKORA Stéphane, licence n°948107, (USEMA COLOMIERS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/02/2023 (**ART 32 - §B - f**),

VILLAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / AJ SAINT EXUPERY du 06/06/2023 - Excellence - Journée 18 retour :

Pour " *PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE*" - EXCLUSION -

ANDRIEU Camille, licence n°55665719, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / ASC CNES du 07/06/2023 - Excellence - Journée 18 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/04/2023 (**ART 32 - §B - f**),

JACQUET Nicolas, licence n°971774, (ASC CNES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Rencontre TOULOUSE SA / FORZA VIOLA FC du 08/06/2023 - Promotion excellence - Journée 18 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/05/2023 (**ART 32 - §B - f**),

RASOLOFO Kenny, licence n°55677422, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

LITIGE

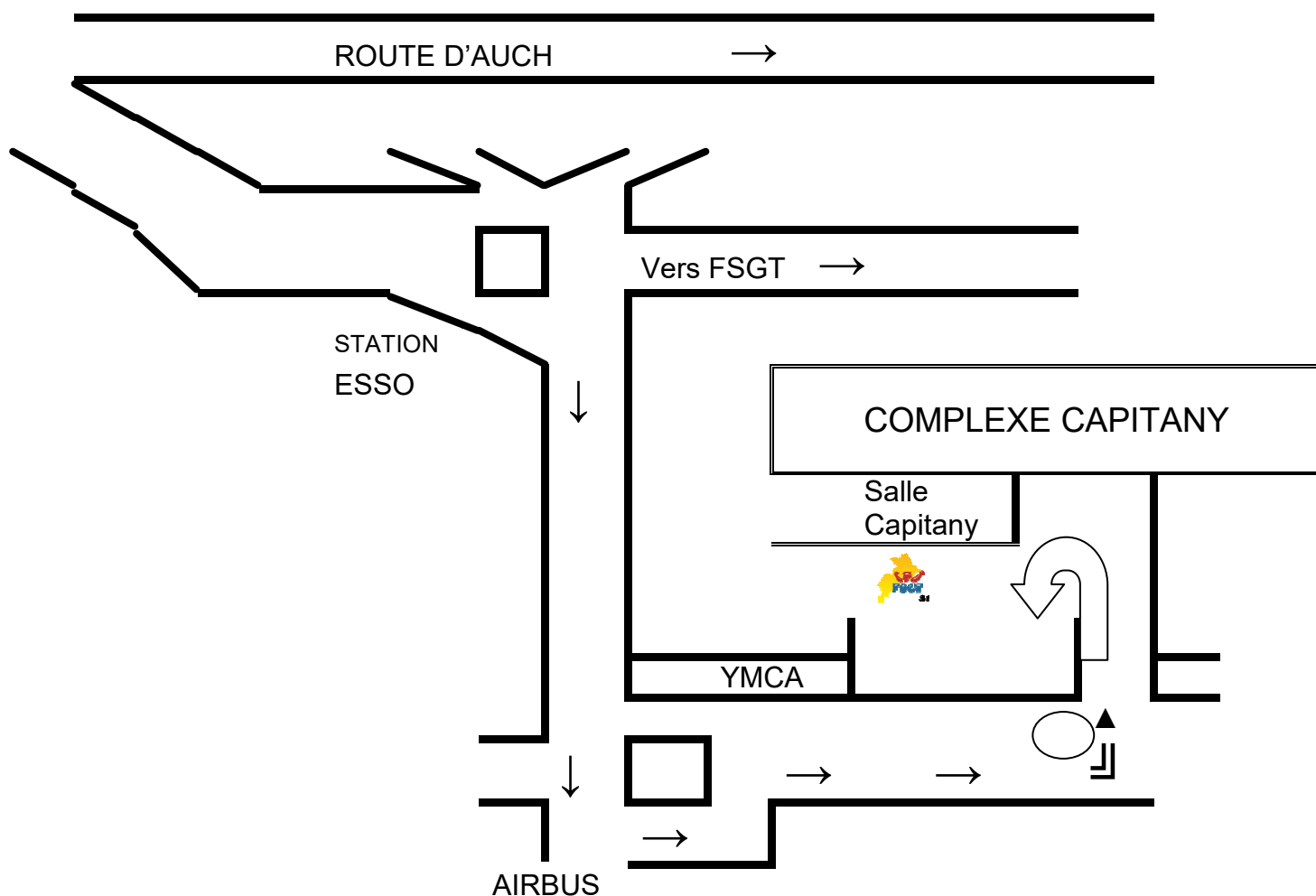
Rencontre DYNAMO FC / AGATE FC du 09/06/2023 - Promotion excellence - Journée 18 retour:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur MBOUMBA Frane, Passeport présenté (AGATE FC), **non qualifié à la date de la rencontre** (Pas de licence déposée par le club, pas de carton blanc déposé à la commission ni d'autorisation de la part d'un autre club FSGT)

- **Match perdu par pénalité à AGATE FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **DYNAMO FC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 22 juin 2023 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants des clubs présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE - RECTIFICATIF

Il fallait lire :

Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 1 point en moins au classement final :

LES SHADOCKS DE SEILH, non représenté de décembre à mai.

RCLSP, non représenté de décembre à mai.

US AERO FOOT, non représenté de mars à mai.

COUPE OCCITANE

LES FINALISTES



La température caniculaire n'a pas empêché les deux équipes de nous montrer une prestation de très haute qualité. Et même si l'équipe de MECAPROTEC s'est retrouvée à 10 dès la quatrième minute, (faute de main dans la surface), le match fût très disputé et USEMA COLOMIERS a réussi à s'imposer sur le score de 2 à 1. Merci aux deux équipes de nous avoir montré qu'on pouvait disputer une finale dans un très bon esprit (malgré la petite tension de fin de match). Ci-dessous, la remise du trophée aux vainqueurs par le capitaine des vaincus (**à méditer pour les prochaines finales**).



TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le **FC POTO**, organise son **premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré**, le **samedi 24 juin 2023**.

Ce tournoi est ouvert à tous les clubs de Foot à 11 ou à 7.

Vous pouvez vous inscrire en ouvrant le lien ci-dessous :

Toulouse lardenne football cup (helloasso.com)

FOOTBALL

TOULOUSE L'ARDENNE CUP

24
JUIN
9h-17h

TOURNOI DE FOOT
MASCULIN

TOURNOI DE FOOT
FEMININ

Arbitrage
Licence obligatoire
(6 joueurs + 1 gardien)

Inscription 100 € / équipe
(10 joueurs et joueuses maximum avec repas inclus)
restauration, buvette & animation sur place

